



Conseil du développement industriel

Quarante et unième session

Vienne, 24-27 juin 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programme et budgets 2014-2015

Comité des programmes et des budgets

Vingt-neuvième session

Vienne, 22-24 mai 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programme et budgets 2014-2015

Programme et budgets 2014-2015

Propositions révisées du Directeur général

Le présent document rend compte des propositions révisées du Directeur général sur le programme et les budgets 2014-2015 et vient compléter ainsi les propositions soumises dans le document IDB.41/5-PBC.29/5. Les propositions révisées tiennent compte de l'annonce faite par un État Membre de se retirer de l'Organisation et des demandes faites ultérieurement par les États Membres pour que le budget ordinaire de l'Organisation soit réajusté de sorte qu'il ne se traduise pas par une augmentation des contributions des États qui restent membres (voir décision IDB.39/Dec.7, par. d)).

Contexte

1. Le 19 mars 2013, les propositions relatives au programme et aux budgets 2014-2015 (IDB.41/5-PBC.29/5) ont été soumises au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier. Le 21 mars, le Directeur général les a présentées aux États Membres et des séances d'information ont été organisées du 15 au 17 avril 2013 à l'intention des groupes régionaux.

2. Le 18 avril 2013, le Représentant permanent de la France a fait savoir au Secrétariat de l'ONUDI que la France se retirerait de l'Organisation. Aux termes du paragraphe 1 de l'Article 6 de l'Acte constitutif, "un Membre peut se retirer de l'Organisation en déposant un instrument de dénonciation du présent Acte constitutif auprès du Dépositaire". Aux termes du paragraphe 2 de l'Article 6, "ce retrait prend effet le dernier jour de l'exercice financier suivant l'exercice au cours duquel ledit instrument a été déposé" et, aux termes du paragraphe 3, "les contributions à verser par le Membre qui se retire pour l'exercice financier suivant



l'exercice au cours duquel le retrait a été notifié sont les mêmes que les contributions mises en recouvrement pour l'exercice financier au cours duquel cette notification a été faite”.

3. Comme suite à l'annonce faite par l'État Membre de son intention de quitter l'ONUDI, le Directeur général et le Président du Comité des programmes et des budgets ont mené des réflexions sur la ligne de conduite à suivre avant la session du Comité dans le souci de faciliter un rapprochement des points de vue tout en tenant compte de la situation budgétaire actuelle. À l'occasion d'une réunion conjointe des Bureaux du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets tenue le 2 mai 2013, le Directeur général a fait connaître ses choix de réduction budgétaire. Les propositions révisées tiennent compte des faits nouveaux et du paragraphe d) de la décision IDB.39/Dec.7 qui dispose que, dès l'annonce du retrait d'un État Membre, le budget ordinaire de l'Organisation doit être réajusté de sorte qu'il ne se traduise pas par une augmentation des contributions des États qui restent membres.

Récapitulatif des propositions révisées

4. L'écart entre le montant de la contribution mise en recouvrement de l'État Membre qui se retire, telle qu'initialement prévue sur la base du barème des quotes-parts pour 2014-2015, et le reliquat ne devant être versé qu'en 2014 représente un manque à gagner de 5 335 887 euros. Conformément au paragraphe d) de la décision IDB.39/Dec.7, les propositions révisées prévoient une réduction correspondante du budget ordinaire.

5. Pour savoir quelles mesures prendre pour obtenir un budget ordinaire réduit, le Directeur général s'est appuyé sur les principes suivants:

a) Réduire au minimum l'incidence négative sur les programmes de l'Organisation et préserver sa capacité de fournir des services de coopération technique pour une valeur initialement estimée à 318,8 millions d'euros (420 millions de dollars) pour la période 2014-2015;

b) Tirer le meilleur parti des gains d'efficacité en réduisant encore les postes d'appui administratif, en remettant à plus tard l'élargissement de son réseau de bureaux extérieurs, en diminuant ses dépenses de fonctionnement, les voyages notamment, et en optimisant les coûts des sessions des organes directeurs et de la documentation.

6. Les propositions révisées prévoient la suppression de 20 postes comme indiqué dans les paragraphes qui suivent. Au titre de l'appui administratif et fonctionnel au Siège, 3,5 postes ont été supprimés du grand programme E “Services d'appui au programme”. En outre, deux postes d'agent des services généraux ont été supprimés des directions des deux grands programmes de fond.

7. La consolidation budgétaire du programme B.5 “Éthique et responsabilisation” s'est traduite par la réduction nette d'un poste P-4. Les fonctions du programme continueront d'être assumées par un administrateur chargé des questions d'éthique, qui n'aura toutefois pas le statut d'un fonctionnaire permanent.

8. L'extension prévue du réseau des bureaux extérieurs a dû être différée. En conséquence, de nouveaux postes, cinq d'administrateur recruté sur le plan national

et huit d'agent des services généraux, ont fait l'objet d'une annulation dans les propositions révisées.

9. La réduction budgétaire résultant de la suppression des 20 postes susmentionnés se chiffre à 2,07 millions d'euros.

10. Au titre des dépenses de fonctionnement, les réductions se traduisent par les mesures indiquées ci-après. Le Secrétariat renonce à utiliser deux étages, d'une surface d'environ 2 900 m², du bâtiment de son Siège. Ces étages seront mis à la disposition d'autres organisations sises à Vienne et partant, la part que l'ONUDI verse au Service des bâtiments sera réduite de près de 1,28 million d'euros, y compris la réduction correspondante des charges (eau, gaz, électricité).

11. Les frais de voyage et les crédits ouverts pour le personnel temporaire ont été réduits respectivement de 0,62 et de 0,30 million d'euros.

12. Les crédits ouverts au titre des organes directeurs ont été réduits de 0,74 million d'euros. Un élément important à noter à cet égard, le remplacement des comptes rendus analytiques du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale dans les six langues par des enregistrements numériques, ce qui devrait entraîner une réduction budgétaire d'environ 0,30 million d'euros. L'expérience acquise dans la mise en place d'enregistrements numériques sera évaluée en 2015 pour juger de son efficacité en tant que solution à long terme. Les autres mesures portent notamment sur l'imposition d'une limite au nombre de pages que peuvent contenir les documents soumis aux sessions des organes directeurs et sur la diffusion des documents uniquement sous forme électronique.

13. Enfin, le Programme ordinaire de coopération technique devrait subir une réduction automatique de 0,32 million d'euros en application d'une disposition de l'Acte constitutif de l'ONUDI (Annexe II, partie B), qui prévoit que les ressources allouées à ce programme ne dépassent pas 6 % du budget ordinaire.

14. Les révisions susmentionnées des premières propositions relatives au programme et aux budgets sont présentées de manière plus détaillée dans les tableaux ci-joints selon la même structure que celles des tableaux qui figurent dans le résumé analytique du document IDB.41/5-PBC.29/5.

Mesures à prendre par le Comité

15. Le Comité pourrait souhaiter examiner les propositions révisées du Directeur général concernant le programme et les budgets 2014-2015, tels qu'elles figurent dans les documents IDB.41/5-PBC.29/5 et Add.1 et recommander au Conseil du développement industriel de les adopter et de les soumettre à la Conférence générale pour examen et approbation à sa quinzième session.

Tableau 1

Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme
pour 2014-2015 pour l'ensemble des opérations

(en euros, aux prix de 2014-2015)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
A. Organes directeurs	4 695 500	89 000		4 784 500	1,0%
B. Direction exécutive et alignement organisationnel	10 920 616	279 300		11 199 916	2,3%
C. Priorités thématiques	69 650 290	26 510 400	318 798 500	414 959 190	83,6%
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	11 420 400	1 264 100		12 684 500	2,6%
E. Services d'appui au programme	26 792 300	4 676 600		31 468 900	6,3%
F. Gestion des bâtiments					0,0%
G. Coûts indirects	21 340 407			21 340 407	4,3%
Recettes accessoires	(1 076 000)	(53 800)		(1 129 800)	
Total des ressources nécessaires (montants nets)	143 743 513	32 765 600	318 798 500	495 307 613	100,0%

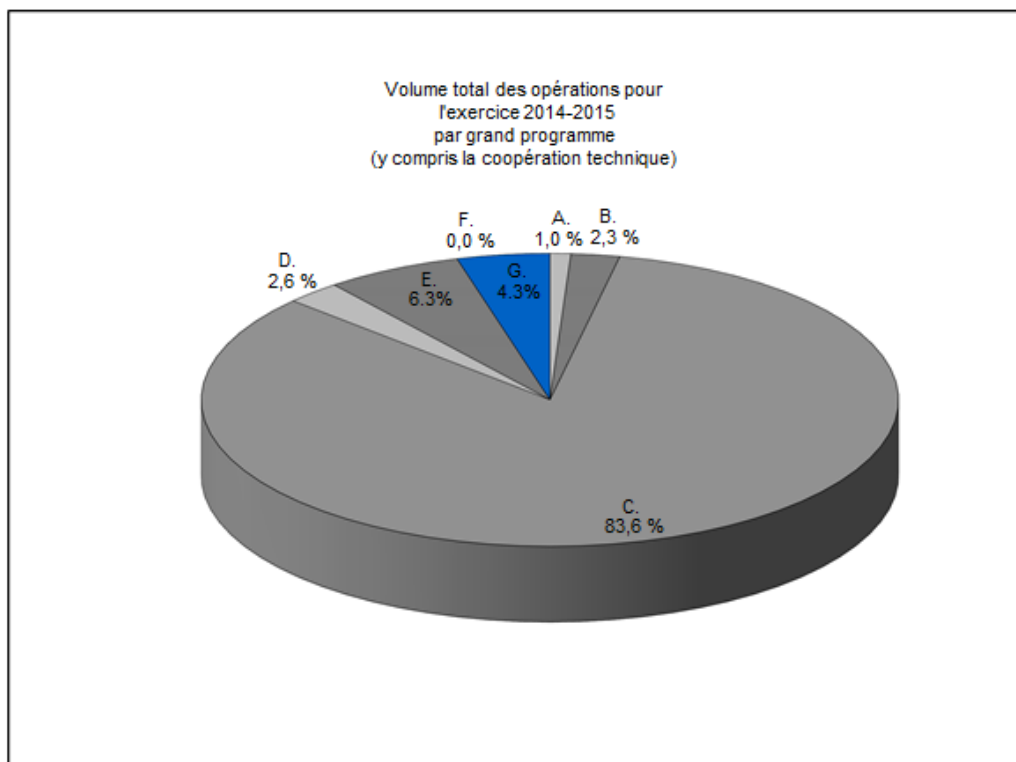


Tableau 2 a)

Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel
(hors grand programme F, Gestion des bâtiments)

(en euros)

	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015	Ajustements	Ressources nécessaires révisées pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015
<u>Budget ordinaire</u>			
Dépenses	152 586 900	(5 335 887)	147 251 013
Recettes	(3 507 500)		(3 507 500)
Montant net des ressources nécessaires	149 079 400	(5 335 887)	143 743 513
<u>Budget opérationnel</u>			
Dépenses	32 819 400		32 819 400
Recettes	(53 800)		(53 800)
Montant net des ressources nécessaires	32 765 600		32 765 600
Total, budgets ordinaire et opérationnel	181 845 000	(5 335 887)	176 509 113

Tableau 2 b)

Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes
perçues en remboursement des dépenses d'appui

(hors Programme ordinaire de coopération technique)

Le tableau 2 b) reste inchangé (voir document IDB.41/5-PBC.29/5).

Tableau 3

Prévisions de dépenses et de recettes
par grand programme pour 2014-2015

(en euros)

Grand programme	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015	Ajustements	Ressources nécessaires révisées pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015
<u>1. Budgets ordinaire et opérationnel</u>			
A. Organes directeurs	5 379 200	(594 700)	4 784 500
B. Direction exécutive et alignement organisationnel	11 785 910	(585 994)	11 199 916
C. Priorités thématiques	100 618 943	(2 026 753)	98 592 190
Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	98 187 443	(2 026 753)	96 160 690
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	12 815 050	(130 550)	12 684 500
E. Services d'appui au programme	32 045 250	(576 350)	31 468 900
F. Gestion des bâtiments	57 091 300	(2 000 000)	55 091 300
Recettes	(57 091 300)	2 000 000	(55 091 300)
Montant net des ressources nécessaires			
G. Coûts indirects	22 761 947	(1 421 540)	21 340 407
Recettes accessoires	(1 129 800)		(1 129 800)
Total, budgets ordinaire et opérationnel	181 845 000	(5 335 887)	176 509 113

(Suite page suivante)

Tableau 3 (suite)
Prévisions de dépenses et de recettes
par grand programme pour 2014-2015

(en euros)

Grand programme	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015	Ajustement	Ressources nécessaires révisées pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015
2. Budget ordinaire			
A. Organes directeurs	5 290 200	(594 700)	4 695 500
B. Direction exécutive et alignement organisationnel	11 506 610	(585 994)	10 920 616
C. Priorités thématiques	74 108 543	(2 026 753)	72 081 790
Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	71 677 043	(2 026 753)	69 650 290
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	11 550 950	(130 550)	11 420 400
E. Services d'appui au programme	27 368 650	(576 350)	26 792 300
F. Gestion des bâtiments	57 091 300	(2 000 000)	55 091 300
Recettes	(57 091 300)	2 000 000	(55 091 300)
Montant net des ressources nécessaires			
G. Coûts indirects	22 761 947	(1 421 540)	21 340 407
Recettes accessoires	(1 076 000)		(1 076 000)
Total, budget ordinaire	149 079 400	(5 335 887)	143 743 513
3. Budget opérationnel			
A. Organes directeurs	89 000		89 000
B. Direction exécutive et alignement organisationnel	279 300		279 300
C. Priorités thématiques	26 510 400		26 510 400
D. Recherche stratégique, assurance de la qualité et contacts avec l'extérieur	1 264 100		1 264 100
E. Services d'appui au programme	4 676 600		4 676 600
Recettes accessoires	(53 800)		(53 800)
Total, budget opérationnel	32 765 600		32 765 600

Tableau 4 a)

Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense
pour 2014-2015 (hors grand programme F, Gestion des bâtiments)

(en euros)

Principal objet de dépense	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015	Ajustements	Ressources nécessaires révisées pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015
1. Budgets ordinaire et opérationnel			
1 Dépenses de personnel	129 509 067	(2 370 450)	127 138 617
2 Voyages autorisés	4 810 300	(623 744)	4 186 556
3 Dépenses de fonctionnement	29 095 107	(2 021 540)	27 073 567
4 Technologies de l'information et de la communication	7 515 200		7 515 200
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	14 476 626	(320 153)	14 156 473
Recettes	(3 561 300)		(3 561 300)
Montant net des ressources nécessaires	181 845 000	(5 335 887)	176 509 113
2. Budget ordinaire			
1 Dépenses de personnel	99 844 167	(2 370 450)	97 473 717
2 Voyages autorisés	3 282 100	(623 744)	2 658 356
3 Dépenses de fonctionnement	27 468 807	(2 021 540)	25 447 267
4 Technologies de l'information et de la communication	7 515 200		7 515 200
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	14 476 626	(320 153)	14 156 473
Recettes	(3 507 500)		(3 507 500)
Total, budget ordinaire (montants nets)	149 079 400	(5 335 887)	143 743 513
3. Budget opérationnel			
1 Dépenses de personnel	29 664 900		29 664 900
2 Voyages autorisés	1 528 200		1 528 200
3 Dépenses de fonctionnement	1 626 300		1 626 300
Recettes	(53 800)		(53,800)
Total, budget opérationnel (montants nets)	32 765 600		32 765 600

Tableau 4 b)

Prévisions annuelles de dépenses et de recettes
par principal objet de dépense pour 2014-2015
(hors grand programme F, Gestion des bâtiments)

(en euros)

Principal objet de dépense	Ressources nécessaires pour 2014 aux prix de 2014 1	Ressources nécessaires pour 2015 aux prix de 2015 2	Ressources nécessaires pour 2014-2015 aux prix de 2014-2015 3
1. Budgets ordinaire et opérationnel			
1 Dépenses de personnel	62 887 327	64 251 290	127 138 617
2 Voyages autorisés	2 025 678	2 160 878	4 186 556
3 Dépenses de fonctionnement	13 057 999	14 015 568	27 073 567
4 Technologies de l'information et de la communication	3 700 850	3 814 350	7 515 200
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	6 702 861	7 453 612	14 156 473
Recettes	(1 573 900)	(1 987 400)	(3 561 300)
Montant net des ressources nécessaires	86 800 815	89 708 298	176 509 113
2. Budget ordinaire			
1 Dépenses de personnel	48 252 977	49 220 740	97 473 717
2 Voyages autorisés	1 311 228	1 347 128	2 658 356
3 Dépenses de fonctionnement	12 239 099	13 208 168	25 447 267
4 Technologies de l'information et de la communication	3 700 850	3 814 350	7 515 200
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	6 702 861	7 453 612	14 156 473
Recettes	(1 547 000)	(1 960 500)	(3 507 500)
Total, budget ordinaire (montants nets)	70 660 015	73 083 498	143 743 513
3 Budget opérationnel			
1 Dépenses de personnel	14 634 350	15 030 550	29 664 900
2 Voyages autorisés	714 450	813 750	1 528 200
3 Dépenses de fonctionnement	818 900	807 400	1 626 300
Recettes	(26 900)	(26 900)	(53 800)
Total, budget opérationnel (montants nets)	16 140 800	16 624 800	32 765 600

Tableau 5

Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel pour 2014-2015

(hors grand programme F, Gestion des bâtiments)

A. Total ONUDI	2014-2015		Total	Ajustements 2014-2015		Total	Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel		Budget ordinaire	Budget opérationnel		
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	25,0	8,0	33,0	25,0	8,0	33,0	-
P-5	51,0	13,0	64,0	50,0	14,0	64,0	-
P-4	63,0	9,0	72,0	62,0	9,0	71,0	-1,0
P-2/P-3	79,0	18,0	97,0	79,0	18,0	97,0	-
P-1	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur national de programme	2,0	39,0	41,0	-	36,0	36,0	-5,0
Total partiel	221,0	87,0	308,0	217,0	85,0	302,0	-6,0
Agents des services généraux	230,50	74,00	304,50	216,00	75,00	291,00	-13,50
TOTAL GÉNÉRAL	451,50	161,00	612,50	433,00	160,00	593,00	-19,50
B. Siège (y compris bureaux à New York, Genève et Bruxelles)							
	2014-2015		Total	Ajustements 2014-2015		Total	Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel		Budget ordinaire	Budget opérationnel		
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	20,0	3,0	23,0	20,0	3,0	23,0	-
P-5	39,0	5,0	44,0	39,0	5,0	44,0	-
P-4	63,0	7,0	70,0	62,0	7,0	69,0	-1,0
P-2/P-3	79,0	16,0	95,0	79,0	16,0	95,0	-
P-1	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur national de programme	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	202,0	31,0	233,0	201,0	31,0	232,0	-1,0
Agents des services généraux	161,50	56,00	217,50	156,00	56,00	212,00	-5,50
TOTAL GÉNÉRAL	363,50	87,00	450,50	357,00	87,00	444,00	-6,50
C. Bureaux extérieurs							
	2014-2015		Total	Ajustements 2014-2015		Total	Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel		Budget ordinaire	Budget opérationnel		
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur	5,0	5,0	10,0	5,0	5,0	10,0	-
P-5	12,0	8,0	20,0	11,0	9,0	20,0	-
P-4	-	2,0	2,0	-	2,0	2,0	-
P-2/P-3	-	2,0	2,0	-	2,0	2,0	-
P-1	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur national de programme	2,0	39,0	41,0	-	36,0	36,0	-5,0
Total partiel	19,0	56,0	75,0	16,0	54,0	70,0	-5,0
Agents des services généraux	69,0	18,0	87,0	60,0	19,0	79,0	-8,0
TOTAL GÉNÉRAL	88,0	74,0	162,0	76,0	73,0	149,0	-13,0